



Comment faire appliquer les jugements de garde de mon fils ?

Par **stefane64**, le **10/05/2008** à **00:33**

bonjour,

je suis le papa d'un jeune garçon de 11 ans mais je n'ai pas pu le voir depuis 2 ans. en effet, sa mère refuse toute présentation de l'enfant alors que j'ai le droit de garde pour 2 week ends et la moitié des vacances scolaires (jugement des affaires familiales de juin 2006). Jugement auquel mon ex concubine a fait appel.. Conclusions rendues en mars 2008 : je conserve tous mes droits envers mon enfant..

Malheureusement je ne peux pas le voir, je ne peux pas lui téléphoner, la police prend mes plaintes mais rien ne se passe... et mon avocat n'ai guère plus efficace..la police m'a dit de demander à mon avocat de rencontrer le procureur de la république...cela fait 1 mois mais je n'ai pas d'évolutions de la situation.. Je pense que j'ai un "ennemi" bien placé au tribunal qui me met des bâtons dans les roues depuis plusieurs années.

Que puis-je faire ? Comment faire pour passer au-dessus d'un procureur de la république ? La situation me déprime énormément... je me sens abandonné par tous et je vois que nous ne sommes pas tous égaux devant la justice...

Comment faire régner la justice ? Qui dois-je contacter? la police me dit qu'elle ne peut pas emmener mon fils de force de chez sa mère car bien évidemment, depuis 2 ans mon fils a eu la tête bourrée de bêtises à mon sujet?

[b]Aidez moi svp Merci[/b>